



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre, datée du 9 mai 2004, par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Anders Fogh Rasmussen, m'a transmis son rapport trimestriel sur la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) **BAN** Ki-Moon



Annexe

Lettre datée du 9 mai 2014, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint mon rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Anders **Fogh Rasmussen**

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.
2. Au 31 mars 2014, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain était d'environ 4 800 soldats.
3. Parmi les événements notables survenus au cours de la période considérée figuraient notamment l'intégration des structures de sécurité serbes dans la police du Kosovo, la tenue le 23 février 2014 d'un nouveau scrutin pour élire le maire de Mitrovica-Nord et les élections parlementaires serbes qui ont eu lieu le 16 mars 2014. En outre, l'Union européenne a officiellement ouvert des négociations d'adhésion avec la Serbie le 21 janvier 2014.

Situation sur le plan de la sécurité et opérations

4. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme et stable au sud du cours de l'Ibar, et raisonnablement stable mais précaire dans le nord du Kosovo. L'application de l'Accord du 19 avril 2013 sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina à la conclusion duquel l'Union européenne a contribué continue d'exercer une influence positive sur le climat général de sécurité. La KFOR continue d'assurer la sûreté et la sécurité et la liberté de circulation sur toute l'étendue du Kosovo au titre de l'action globale que mène la communauté internationale.
5. Le 6 janvier 2014, la veille du Noël orthodoxe serbe, deux autobus transportant des déplacés serbes du Kosovo ont été lapidés au moment où ils tentaient d'atteindre une église orthodoxe serbe à Gjakovë/Djokovica. L'incident n'a fait aucun blessé et quatre manifestants ont été arrêtés. M. Dimitrije Janicijevic, un Serbe du Kosovo, membre de l'assemblée municipale de Mitrovica-Nord a été assassiné le 16 janvier 2014. L'arrestation et la détention de M. Oliver Ivanovic, un Serbe du Kosovo briguant le poste de maire de Mitrovica-Nord a également suscité des tensions. Un autre incident notable a été l'évasion de prison à Zubin Potok, le 12 mars 2014, d'un Serbe du Kosovo. Toutefois, hormis le durcissement du discours, aucun de ces incidents n'a provoqué de troubles.
6. Au cours de la période considérée, trois explosions de faible puissance (n'ayant causé que des dégâts matériels) et deux fusillades ont été signalées. La première fusillade a eu lieu le 21 mars 2014 dans la municipalité de Peja/Peć où deux Albanais du Kosovo ont été tués et six autres blessés lors d'une attaque perpétrée par des inconnus circulant à bord d'un véhicule. La seconde fusillade s'est produite le 31 mars 2014 à proximité de DOG 31 et fait trois blessés parmi des agents de patrouille de la police des frontières du Kosovo. Les deux fusillades étaient probablement liées à la criminalité organisée plutôt qu'à des motivations ethniques.
7. Plusieurs manifestations publiques se sont également déroulées lors de la période considérée, du fait essentiellement de problèmes socioéconomiques. Des Albanais du Kosovo ont manifesté pacifiquement le 28 février 2014 pour s'opposer au règlement du litige concernant les biens du monastère de Dečani. Plusieurs

centaines de manifestants se sont rassemblés à Prizren le 19 mars 2014, pour appeler à la démission le maire de la ville, qui avait été condamné pour abus de pouvoir et de biens sociaux six jours auparavant.

8. Le refus du maire élu de Mitrovica-Nord de se plier à son mandat selon la procédure prévue par Pristina a conduit la Commission électorale centrale de Pristina à réorganiser des élections municipales dans la ville le 23 février 2014. Le jour du scrutin, la KFOR (en tant qu'intervenante de troisième ligne), en coordination avec EULEX la police du Kosovo étaient prêtes à intervenir immédiatement en cas de nécessité. L'élection s'est déroulée de manière pacifique, sans qu'il ait fallu que la KFOR intervienne.

9. Les élections parlementaires serbes ont eu lieu le 16 mars 2014. Au Kosovo, le processus a été facilité par l'OSCE, conformément à l'Accord du 19 avril 2013 facilité par l'UE sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. La KFOR a aidé à assurer le bon déroulement du scrutin comme lors des élections qu'il a fallu réorganiser à Mitrovica-Nord : en tant qu'intervenante de troisième ligne et en coordination étroite avec tous les acteurs locaux et internationaux engagés dans le domaine de la sécurité, la KFOR a su également faire preuve d'une vigilance extrême dans toutes les municipalités situées au sud du fleuve Ibar en s'appuyant sur un système bien établi de patrouilles et de forces de réaction. Le vote s'est déroulé sans incident lié à la sécurité et sans qu'elle n'ait eu à intervenir.

10. L'intégration d'anciens agents de police du Ministère de l'intérieur serbe dans les structures de la police du Kosovo s'est achevée le 14 février 2014. Le processus, qui avait été entamé en décembre 2013, a permis de verser 284 anciens policiers du Ministère de l'intérieur serbe dans le corps de la police du Kosovo et de les affecter dans quatre municipalités à majorité ethnique serbe au nord du Kosovo. La présence de la police du Kosovo a ainsi pu être renforcée et portée dans cette partie du pays à environ 400 agents.

Résumé

11. Au cours de la période considérée, la KFOR, dans son rôle d'intervenante de troisième ligne, a contribué à assurer la sûreté et la sécurité et garantir la liberté de circulation, en coordination avec EULEX et la police du Kosovo. La coordination étroite sur le terrain entre la KFOR, EULEX et la police du Kosovo demeure très efficace. Le soutien coordonné des récentes élections a confirmé la capacité de ces trois acteurs de suivre la situation en matière de sécurité de près, d'adopter une posture dissuasive adéquate et de réagir promptement face aux incidents, au besoin.